



# PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Jean-Luc LEFEBVRE**  
**Pôle Eau et Milieux Aquatiques**  
**Service Paysages, Eau et Biodiversité**

**Direction de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Martinique**



**CAP Nord Martinique**  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*



CAP Nord Martinique  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

# Contrat de progrès du plan Eau Martinique

## Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique



# 01

## Plan Eau Martinique et Contrat de progrès – Rappel des étapes

- Juin 2015 : rapport du CGEDD proposant un plan d'action sur l'eau à l'Outre Mer ;
  - Constat partagé à l'échelle de tous les DROM, pour les services d'eau et d'assainissement :
    - Des fragilités économiques ;
    - Des difficultés à assurer les équilibres financiers, de gouvernance et de gestion des services ;
    - Des territoires où l'emploi public peut jouer un rôle d'amortisseur social.
  - Rapport décliné en décembre 2016 pour l'adapter aux spécificités martiniquaises par la rédaction d'un document stratégique approuvé en conférence des acteurs de l'eau qui s'est tenue le 14 décembre 2016.
-

## Etapes importantes pour la Martinique :

### Une conférence des acteurs de l'eau présidée par le préfet et le président de la CTM :

- 14 décembre 2016 : installation de la conférence des acteurs de l'eau
- 11 avril 2018 : CAE et signature du contrat de progrès de la CACEM ;
- 29 août 2018 : CAE pour préparation assise outre mer ;
- 15 octobre 2019 : CAE et signature du contrat de progrès de la CAESM ;
- 21 juillet 2020 : signature du contrat de progrès de la CAPNM.

### Un comité des financeurs et de suivi du plan eau Martinique piloté par l'ODE :

Ce comité se réunit deux fois par an et autant que de besoin en cas de nécessité, il comprend :



- 8 décembre 2017 : lancement du contrat de progrès Cap Nord ;
  - 1<sup>er</sup> semestre 2018 :
    - Diagnostic technique réalisé par Artelia ;
    - Diagnostic de l'organisation par Espelia – mission de mars 2018 ;
    - Identification des premiers axes de progrès et des actions à mettre en œuvre.
  - 2<sup>e</sup> semestre 2018 :
    - Validation du diagnostic ;
    - Rédaction du contrat de progrès.
  - 23 octobre 2019 : Transmission du contrat de progrès Cap Nord à l'ODE pour avis ;
  - 29 novembre 2019 : Transmission au comité des financeurs pour avis ;
  - 2 décembre 2019 : commentaires de l'ODE sur la version transmise le 23 octobre ;
  - 30 juin 2020 : approbation par l'ODE des corrections apportées par Cap Nord.
-

## Le contrat de Progrès s'inscrit dans les objectifs du plan Eau-DOM retenus par la Conférence des Acteurs de l'Eau de Martinique

- ❶ **ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 1** : RENFORCER LA GOUVERNANCE DES COLLECTIVITÉS COMPÉTENTES EN MATIÈRE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT ;
  - ❷ **ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 2** : RENFORCER LES CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES POUR ASSURER LA QUALITÉ ET LA SOUTENABILITÉ DES SERVICES DE PRODUCTION, DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE ET DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS ;
  - ❸ **ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 3** : REDÉFINIR LES PRIORITÉS TECHNIQUES EN AMÉLIORANT LES SERVICES D'EAU POTABLE ET EN DÉVELOPPANT L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT ;
-



## 02

Le programme d'actions  
du contrat de progrès

7 AXES DE PROGRÈS POUR  
CAP NORD



## Structure de contrat proposée

### Axe n°1 : Structurer l'organisation et le fonctionnement du service :

- Définir les besoins de la collectivité et matérialiser la structuration du service par le biais de l'organigramme fonctionnel ;
- Mise en œuvre d'un plan de formation des équipes Eau et Assainissement ;
- Renforcer le suivi des contrats d'affermage et des marchés de prestation et préparer le passage en Régie.

### Axe n°2 Renforcer Cap Nord dans son rôle d'Autorité organisatrice :

- Finaliser le transfert du patrimoine suite à la prise de compétence ;
- Améliorer la résilience face à une situation de crise.

### Axe n°3 : Retrouver les conditions d'une bonne gestion financière :

- Réduire les impayés ;
  - Renforcer et diversifier les sources de recettes ;
  - Mettre en œuvre et financer le Programme Prévisionnel d'Investissements ;
  - Optimiser la commande publique.
-

## Axe n°4 : Améliorer la performance technique des ouvrages d'eau potable :

- Améliorer la connaissance du patrimoine et des réseaux :
  - Schéma directeur à l'échelle de l'agglomération
  - Schéma **d'échanges d'eau (modèle hydro économique)** à l'échelle de la Martinique ;
- Sécuriser la production d'eau potable ;
- Réduire les pertes en eau du réseau d'eau potable ;
- Améliorer les conditions du stockage.

## Axe n°5 : Développer l'accès à l'assainissement collectif en fonction du territoire et améliorer les conditions de service :

- Améliorer la connaissance du patrimoine et du service :
  - ▶ **Réalisation d'un inventaire du patrimoine assainissement harmonisé ;**
  - ▶ **Mise en œuvre d'une gestion patrimoniale par les services ;**
  - Réduire les eaux claires parasites ;
  - Améliorer le fonctionnement et le traitement des eaux usées.
-

## Axe n°6 : Structurer le service d'Assainissement non collectif :

- Communication auprès des usagers ;
- Améliorer les outils informatiques du SPANC ;
- Renforcements des équipes de Cap Nord pour assurer les contrôles.

## Axe n°7 : Définir la compétence Eaux Pluviales Urbaines, à définir avec les services de Cap Nord concernés :

- Définir la compétence eaux pluviales urbaines ;
  - Au titre de la gestion des eaux pluviales urbaines, Cap Nord devra :
    - Connaître le patrimoine des eaux pluviales urbaines ;
    - Délimiter le périmètre technique de son intervention ;
    - Circonscrire les responsabilités, partagées entre elle et les communes de l'agglomération, sur les ouvrages pluviaux ;
    - Evaluer le coût de l'exercice de la compétence et les moyens humains à mobiliser.
-



# 03

Une trajectoire financière à  
5 ans - **Eau potable**

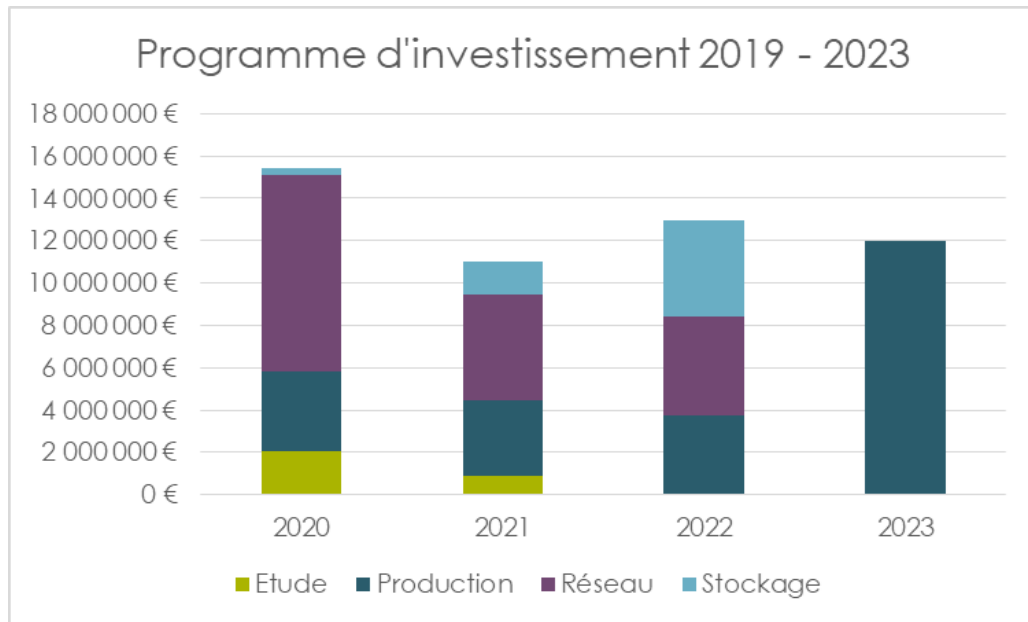
---

Intitulé	Année de réalisation	Montant total	% de subventions	Durée d'amortissement
Action 4.1 – Modernisation SIG	2021	100 000 €	100%	30 an(s)
Action 4.1 - SD AEP CAP NORD	2020	250 000 €	100%	30 an(s)
Action 4.2 - REHABILITATION USINE DE GRAND RIVIERE	2021	300 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.2 - Nouvelle ressource grand rivière	2020	250 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.2 - accord cadre urgence	2019-2020	1 750 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.2 - captage Morestin	2020	50 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.2 - sécurisation Verrier	2020	80 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.2 - Régularisation administrative et protection LORRAIN	2020	150 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.2 - Régularisation administrative et protection Grande Rivière	2021	100 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.2 - étude ressource Morestin	2020	50 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.2 - Nouvelles ressources Morne Balai & Lorrain	2021	250 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.2 - Travaux sécurisation captage et de l'adduction en eau brute de Morestin	2021	1 000 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.2 - Sécurisation source Attila Morne-vert (études)	2021	150 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.2 - accord cadre urgence	2020	1 750 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.2 - accord cadre urgence	2021	1 750 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.2 - Réhabilitation UPEP Galion	2022	300 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.2 - Reconstruction UPEP Lorrain	2021	1 000 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.2 - Régularisation administrative nouvelles ressources	2021	200 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.2 - mise en conformité captage	2021	500 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.2 - travaux UDP Galion	2023	5 000 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.2 - Sécurisation Attila Morne Vert	2022	2 000 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.2 - accord cadre urgence	2022	1 750 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.2 - acquisition foncière	2022	200 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.2 - reconstruction UPEP Lorrain	2022	5 000 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.2 - accord cadre urgence	2023	1 750 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.3 - Renouvellement 8km (études en cours)	2020	110 000 €	60%	50 an(s)
Action 4.3 - Renouvellement 8km (travaux)	2020	2 300 000 €	60%	50 an(s)
Action 4.3 - Renouvellement branche sud Morestin (études)	2021	80 000 €	60%	30 an(s)

Action 4.3 - étude renouvellement réseau 15km	2020	230 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.3 - Renouvellement réseau 15km (travaux)	2021	4 500 000 €	60%	50 an(s)
Action 4.3 - Sectorisation Trinité et robert	2021	500 000 €	60%	15 an(s)
Action 4.3 - programme renouvellement réseau (études)	2022	180 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.3 - Equipements divers à poser sur réseaux (prélocalisateurs; groupes électrogènes, compteurs de sectorisation)	2020	650 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.3 - Renouvellement réseau (travaux)	2023	4 500 000 €	60%	15 an(s)
Action 4.3 - étude renouvellement réseau (études)	2023	180 000 €	60%	15 an(s)
Action 4.3 - Renouvellement réseau (travaux)	2024	4 500 000 €	60%	50 an(s)
Action 4.4 – programme de réhabilitation réservoir (travaux)	2020	500 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.4 - Réservoir de tête quartier Bois Lézard (études)	2021	200 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.4 - Réservoir 500 Vallon Lorrain (études)	2020	70 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.4 - Remise en service Fromager au CARBET (études)	2021	70 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.4 - programme de réhabilitation réservoir	2021	500 000 €	60%	50 an(s)
Action 4.4 - Remise en service Fromager au CARBET (travaux)	2022	700 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.4 - programme de réhabilitation réservoir (travaux)	2022	500 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.4 - Réservoir 500 Vallon Lorrain (travaux)	2021	700 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.4 - réservoir de tête 2000 Marigot (études)	2021	150 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.4 - réservoir tête 300 Macouba (études)	2021	30 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.4 - Réservoir tête 2000 Marigot (travaux)	2022	1 500 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.4 - Réservoir tête 3000 quartier Bois Lézard (travaux)	2022	2 000 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.4 - programme de réhabilitation réservoir	2022	500 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.4 - réservoir tête 300 Macouba (travaux)	2022	500 000 €	60%	30 an(s)
Action 4.2 - Programme de recherche en eau sur le territoire de CAP NORD	2020	300 000 €		

## Programme d'investissement Eau potable :

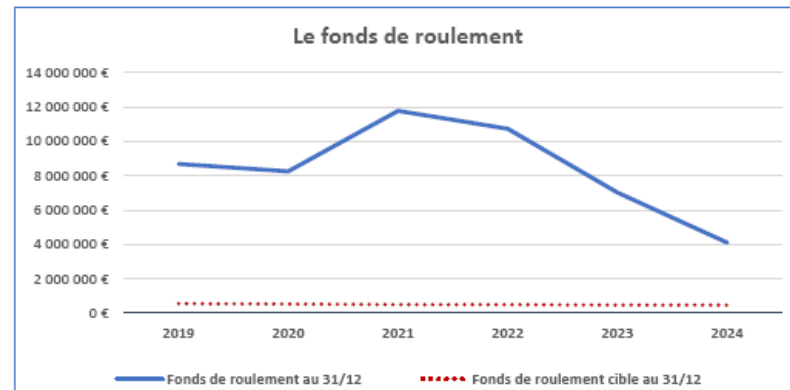
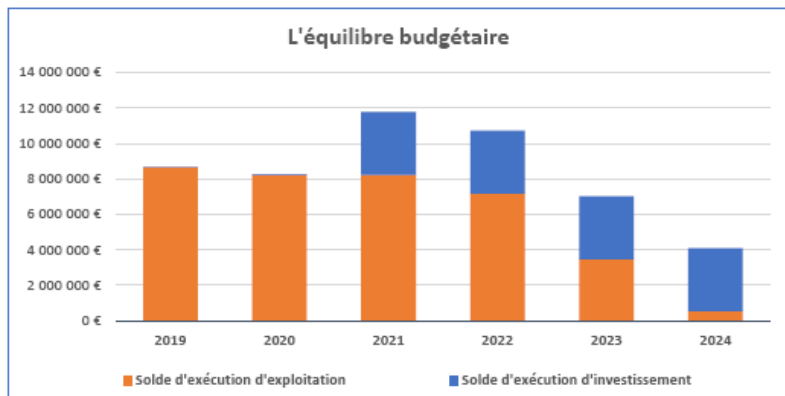
### Synthèse du montant d'investissement annuel par type d'investissement :



Les investissements prévus par Cap Nord sur l'année 2019 ont été reportés sur 2020 et conduisent à une année 2020 avec environ 8,5 M€ d'investissements prévus.

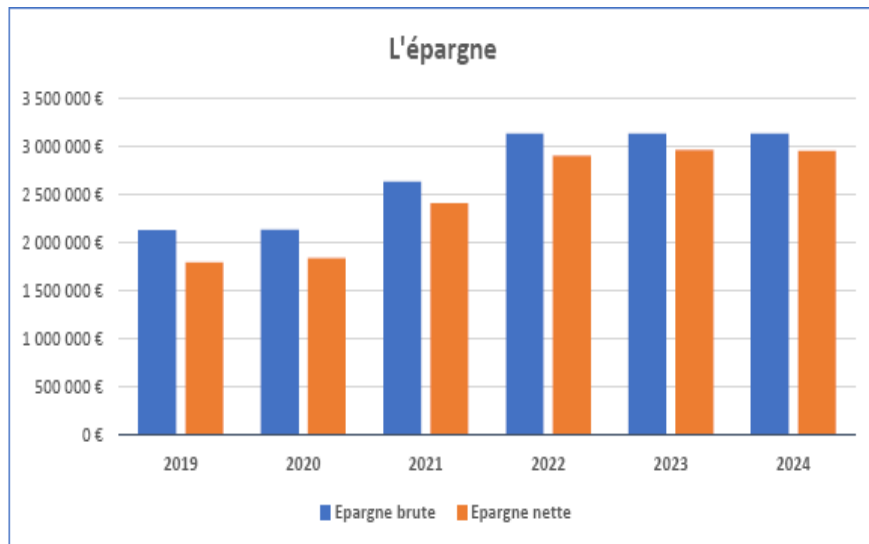
Les investissements se concentrent dans un premier temps sur les réseaux puis dans un deuxième temps sur les ouvrages de stockage et de production, avec notamment les usines de production du Galion et du Lorrain.

## Des équilibres budgétaires préservés :

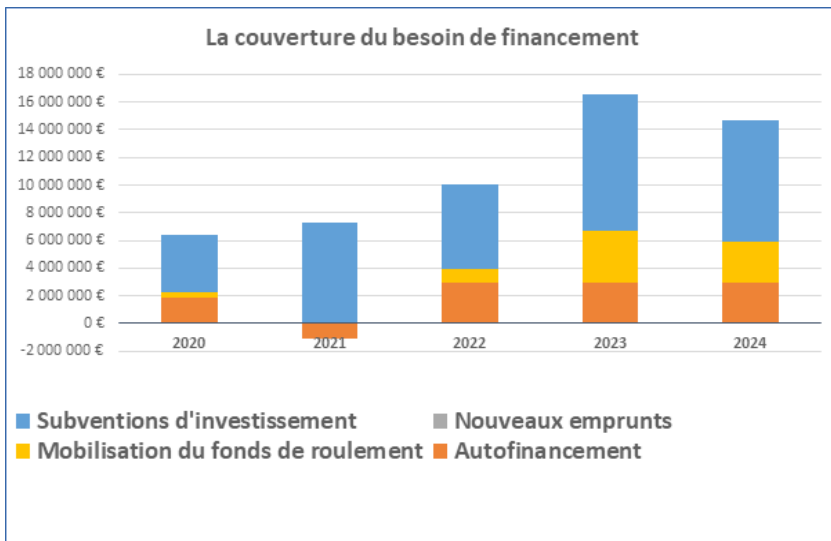


La section d'exploitation est maintenue à l'équilibre sur la durée du contrat de progrès. L'excédent du budget Eau est progressivement utilisé pour financer les investissements.

Le fonds de roulement est ainsi progressivement ramené au niveau nécessaire pour l'exploitation des services, comme présenté sur le graphique ci-dessus.



Le budget Eau potable peut dégager chaque année une importante épargne brute. Compte tenu du faible niveau d'endettement, le budget Eau potable dispose d'une importante épargne nette.



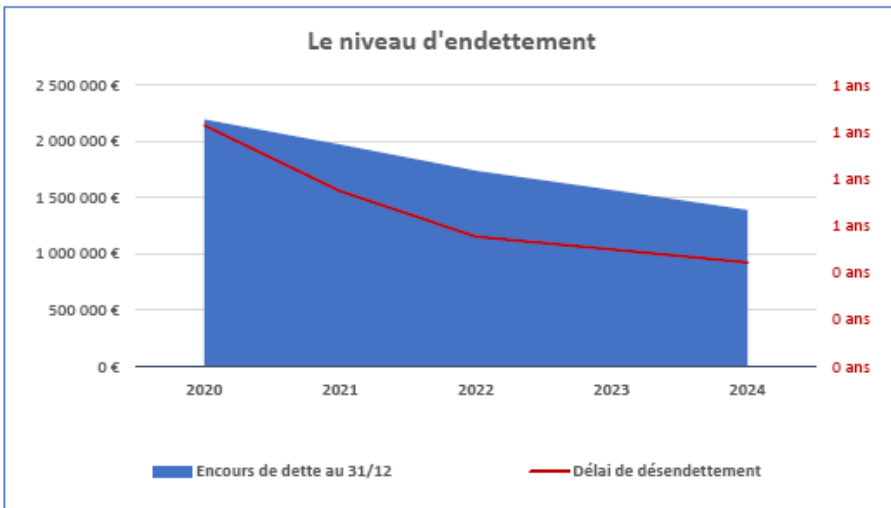
Selon les hypothèses de la prospective, les investissements prévus sont financés à 60% par les subventions.

Le budget Eau potable dégagant une importante capacité d'autofinancement, la collectivité peut, jusqu'en 2022, utiliser progressivement son fonds de roulement (de 8M€ à fin 2018).

Le recours à de nouveaux emprunts n'est nécessaire qu'en 2023, dans des proportions très limitées.



## Un niveau d'endettement maîtrisé :



Selon les hypothèses de la prospective, les investissements prévus sont financés à 60% par les subventions.

Le budget Eau potable dégagant une importante capacité d'autofinancement, la collectivité peut, jusqu'en 2022, utiliser progressivement son fonds de roulement (de 8M€ à fin 2018).

Le recours à de nouveaux emprunts n'est nécessaire qu'en 2023, dans des proportions très limitées.

Le budget Eau potable est faiblement endetté et ne nécessite de recourir à l'emprunt qu'en 2023. Le niveau d'endettement demeure donc maîtrisé sur la durée du contrat de progrès.

Le budget Eau Potable de Cap Nord présente une bonne santé financière. Une des difficultés serait liée à l'absence de recettes sur les ventes d'eau pour les communes du Robert et de Trinité mais n'est pas pénalisante, compte tenu du niveau de recettes sur le reste du territoire. Il a été pris comme hypothèse pour la réalisation de la prospective financière que cette situation se poursuivrait sur les prochaines années.

Le budget dégagant une capacité d'autofinancement satisfaisante et disposant par ailleurs d'un fonds de roulement conséquent, il est pris comme hypothèse un taux de subvention de 60% pour les investissements prévus au contrat de progrès.



# 04

Une trajectoire financière à  
5 ans - **Assainissement**

---

## Opérations indispensables à lancer en priorité :

Intitulé	Début des opérations	Montant total	% de subventions	Durée d'amortissement
Reste à réaliser 2019	2019-2020	2 249 000 €	100%	30 an(s)
Mise en conformité arrêtés 8 STEP	2020	100 000 €	100%	30 an(s)
Réhabilitation des réseaux Tartane (travaux)	2023	7 280 000€	100%	50 an(s)
Réhabilitation des réseaux Tartane (travaux phase 1)	2020	350 000€	100%	50 an(s)
Réhabilitation STEP du Lorrain (études) à inscrire en RAR	2020	300 000 €	100%	30 an(s)
Réhabilitation STEP du Lorrain (travaux)	2020	2 100 000 €	100%	30 an(s)
Mise en conformité du PR de Grande Rivière (travaux)	2020	40 000 €	100%	30 an(s)
Reprise des travaux à STEP de Pontaléry (en cours en 2019)	2019-2020	3 000 000 €	100%	30 an(s)
PR le Fromager (travaux)	2020	400 000 €	100%	30 an(s)
Mise en place d'un accord cadre pour travaux d'urgence	2020	700 000 €	100%	30 an(s)
Modernisation des réseaux et PR de l'agglomération du Robert pour connexion à Pontaléry	2020	1 000 000 €	100%	30 an(s)

Extension des réseaux à St Pierre (travaux)	2023	70 000 €	100%	30 an(s)
Mise en place d'un accord cadre pour travaux d'urgence	2021	700 000 €	100%	30 an(s)
Mise en place d'un accord cadre pour travaux d'urgence	2022	700 000 €	100%	30 an(s)
Mise en place d'un accord cadre pour travaux d'urgence	2023	700 000 €	100%	30 an(s)
Modernisation des réseaux et PR de l'agglomération du Robert pour connexion à Pontaléry	2021	1 000 000 €	100%	30 an(s)
Mise à niveau de l'autosurveillance système de collecte et de traitement	2020	500 000 €	100%	30 ans
Schéma directeur assainissement CAP NORD	2021	300 000€	100%	A définir
Amélioration du transfert et du traitement des eaux usées des ouvrages	2020	1 200 000 €	100%	30 ans
Acquisition du logiciel en ANC	2020	35 000 €	100%	5 ans
Etudes pour la mise en place d'une définition de la plateforme d'échange (ANC)	2021	25 000 €	100%	A définir
Equipements et matériels (ordinateurs ; véhicules ; téléphone ...)	2020	59 500 €	100%	A définir
Equipement de bureau (bureaux; fauteuil)	2020	2 000	100%	A définir
Equipement de bureau (bureaux; fauteuil)	2021	2 000	100%	A définir

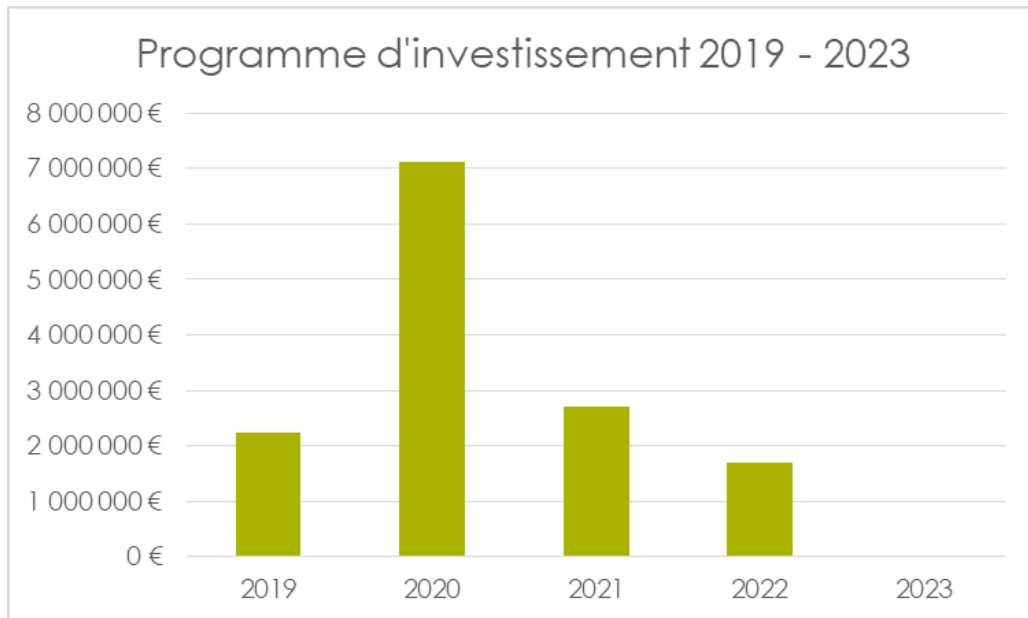
## Autres opérations à réaliser dans la séquence du Plan Eau Martinique :

Intitulé	Début des opérations	Montant total	Priorité
Diagnostic des réseaux (inspection caméra ; tests à la fumée ; ...) – 15 km par an	2020	150 000 €	1
Réhabilitation des réseaux du Prêcheur (bourg + la Perle) - études (injonction du procureur en date du 29 octobre 2019)	2020	50 000 €	1
Réhabilitation des réseaux Trinité - études	2022	100 000 €	1
Diagnostic des réseaux (inspection caméra ; tests à la fumée ; ...) – 15 km par an	2021	150 000 €	1
Réhabilitation des réseaux du Prêcheur (bourg + la Perle) - travaux (injonction du procureur en date du 29 octobre 2019)	2021	1 000 000 €	1
Réhabilitation des réseaux Trinité (travaux)	2023	2 000 000 €	1
Modernisation des réseaux CARBET (travaux)	2022	2 000 000 €	2
Diagnostic des réseaux (inspection caméra ; tests à la fumée ; ...) – 15 km par an	2022	150 000 €	1
Diagnostic des réseaux (inspection caméra ; tests à la fumée ; ...) – 15 km par an	2023	150 000 €	1

Réhabilitation des réseaux (ppi)	2022	1 500 000 €	1
Réhabilitation des réseaux (ppi)	2023	1 500 000 €	1
Mise en conformité du PR de Grande Rivière (études)	2020	40 000 €	1
Mise en conformité du PR de Grande Rivière (travaux)	2020	340 000 €	1
Modernisation des réseaux et PR de l'agglomération du Robert pour connexion à Pontaléry	2022	1 500 000 €	2
Modernisation des réseaux de St Pierre (études)	2020	50 000 €	1
Modernisation de l'agglomération de Bellefontaine (études)	2021	50 000 €	1
Modernisation des réseaux à St Pierre (travaux)	2021	1 000 000 €	1
Mise en place d'un accord cadre pour travaux d'urgence	2020	1 000 000 €	2
Modernisation de l'agglomération de Bellefontaine (travaux)	2022	1 500 000 €	1
Modernisation de l'agglomération de Bellefontaine (travaux)	2023	1 500 000 €	1
Poursuite des travaux d'amélioration de l'agglomération du Robert (Mise aux normes de l'Usine du Vert-Pré)	2023	1 500 000€	2

## Programme d'investissement Assainissement :

### Synthèse du montant d'investissement annuel par type d'investissement :



Le budget Assainissement de Cap Nord a hérité du déficit et de la dette d'une partie du SICSM et présente aujourd'hui un niveau d'endettement trop important et une incapacité à financer les investissements.

Les recettes d'exploitation ne permettent pas aujourd'hui de couvrir les charges d'exploitation et de rembourser les emprunts.

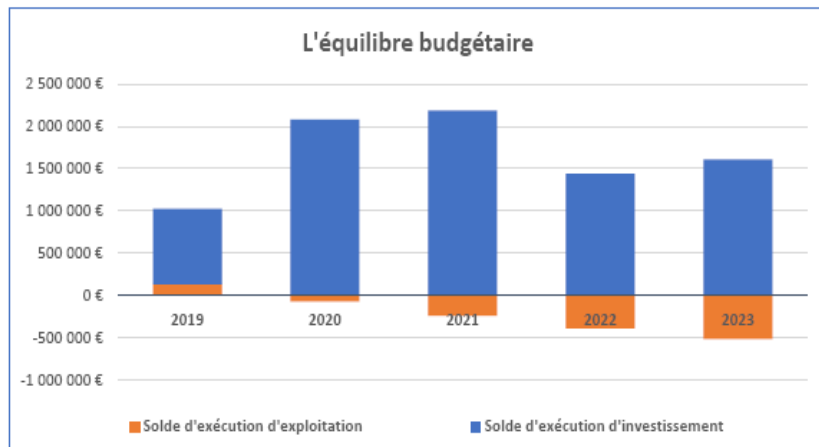
Le budget assainissement présente une épargne nette négative et une durée de désendettement de plusieurs dizaines d'années qui ne permettent pas d'envisager le recours à l'emprunt pour la réalisation de nouveaux équipements.

Il est considéré des recettes constantes sur la durée du contrat : en effet le caractère rural du territoire, la population vieillissante de la Martinique et la baisse de la démographie sous-entend une baisse de l'assiette qui viendra compenser l'élargissement de l'assiette de facturation obtenue grâce à la mise en œuvre des mesures du contrat de progrès.

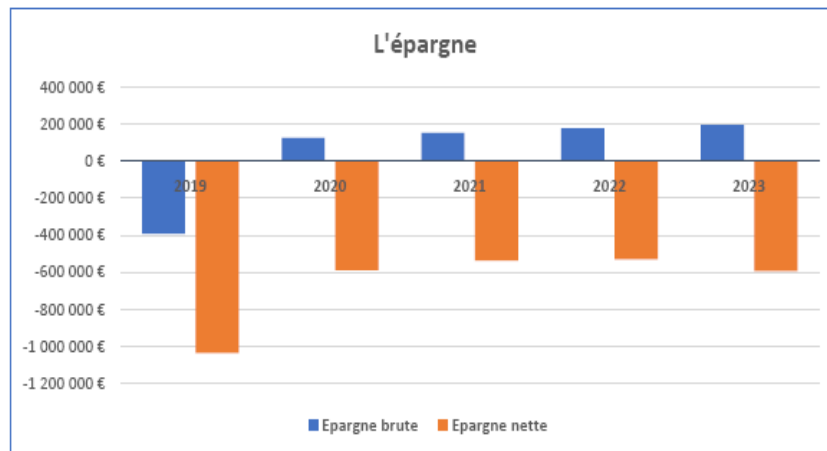
En raison de la situation dégradée du budget Assainissement, les investissements prévus au contrat de progrès ont été priorités et sont indispensables au fonctionnement du service.

D'autres investissements nécessaires à un meilleur fonctionnement du service sont présentés à la suite de ces premiers investissements prioritaires mais ne sont pas pour l'instant intégrés à la prospective financière.

## Des équilibres budgétaires préservés :

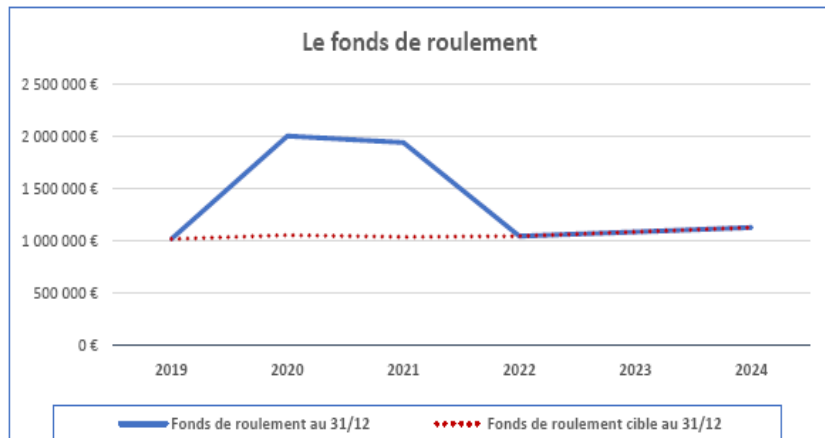


La prospective financière prend pour une hypothèse un subventionnement à 100% des nouveaux investissements et un amortissement du patrimoine existant, conduisant à un solde d'exécution d'investissement positif.

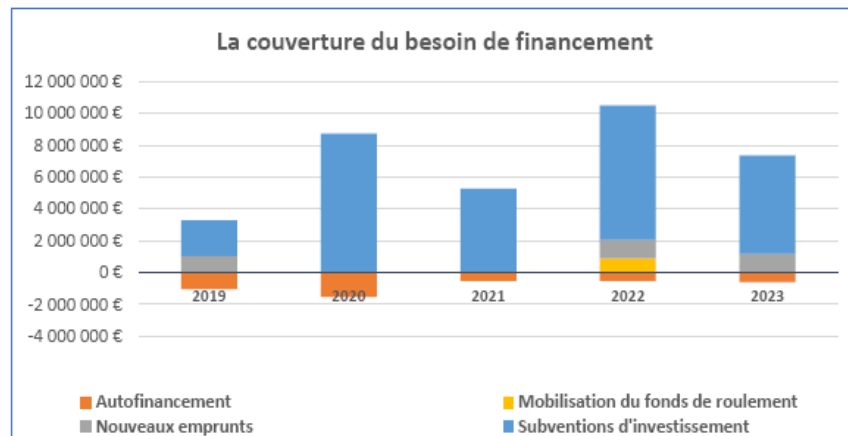


Le niveau de recette actuel ne permet pas d'équilibrer la section d'exploitation sur la durée du contrat. Cap Nord prévoit de revoir sa tarification de l'assainissement à la fin de la prestation de service, s'achevant en 2022.

Cap Nord souhaite que le contrat de progrès 2019-2023 soit l'occasion de remettre à niveau le patrimoine du service, malgré la situation dégradée du budget assainissement.



Dans la prospective financière, le niveau de fonds de roulement est reconstitué et maintenu au niveau minimum pour le fonctionnement du service (équivalent à 6 mois de charges d'exploitation).

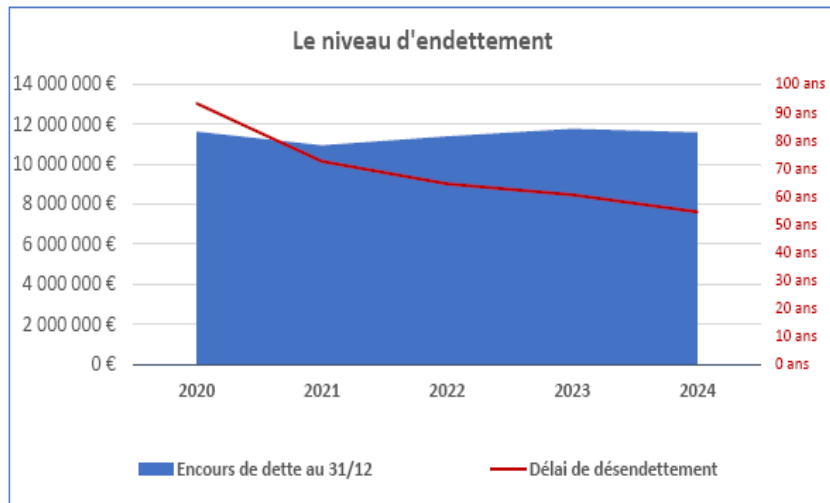


La prospective financière prend comme hypothèse un financement des investissements selon les ressources suivantes, par ordre de priorité :

- Les subventions d'investissement ;
- L'utilisation de l'épargne nette ;
- L'utilisation du fonds de roulement ;
- Le recours à l'emprunt.

Dans le cas du budget Assainissement, l'épargne nette est négative et le fonds de roulement est maintenu au niveau minimum pour le fonctionnement du service. Dans l'exercice de prospective, cela conduit à afficher un recours à l'emprunt pour combler le déficit.

## Un niveau d'endettement maîtrisé :



Selon les hypothèses prises pour la prospective financière, les investissements sont financés à 100% par des subventions. Le budget présente cependant une épargne nette négative et ne peut pas couvrir les charges d'exploitation et rembourser la dette.

Le budget Assainissement présente donc un niveau d'endettement bien trop élevé qui correspond en pratique à une incapacité à rembourser les emprunts.

Le budget Assainissement de Cap Nord a été en partie rééquilibré en 2018 à partir d'une subvention du budget Eau Potable.

Ce reversement entre budgets ne répond cependant pas au déséquilibre récurrent entre charges et recettes d'exploitation du service.

Le fonds de roulement est maintenu à son niveau minimum nécessaire au fonctionnement du service (basé sur une hypothèse de 6 mois), aujourd'hui atteint grâce à la subvention du budget Eau Potable.

Les investissements sont financés à partir des subventions d'investissements, à hauteur de 100%.

La dette héritée par Cap Nord (provenant aux deux tiers du SICSM) pénalise fortement le budget Assainissement et demeure bloquante sur la durée du contrat de progrès.





# 05

## Suite de la démarche

## Un programme d'actions qui doit nécessairement évoluer :

- Par une montée en puissance tenant compte des capacités financières de la collectivité, des compétences des équipes techniques et administratives et des arbitrages politiques qui seront rendus ;
  - Pour prendre en compte les évolutions structurelles et conjoncturelles liées à la mise en œuvre de la Loi NOTRe.
  - Suite à la réalisation prioritaire des schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement, pour tenir compte des conclusions de l'étude du schéma de gestion de la ressource au niveau du bassin hydrographique (pilotage ODE), et du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) dans sa version actualisée 2022.
-

## **Une nécessaire clause de revoyure :**

**Avant le 31 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAPNM) procède à l'actualisation de son contrat de progrès, en tenant compte des recommandations formulées par le comité des financeurs, des spécifications des schémas directeurs eau et assainissement élaborés par ses soins, du schéma directeur d'Aménagement et de gestion des eaux de Martinique (notamment le programme de mesures) dans leur version actualisée la plus récente et du schéma de gestion de la ressource élaboré par l'office de l'eau de Martinique.**

**La Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAPNM) s'engage à procéder, pour approbation, à la présentation de cette actualisation à la conférence des acteurs de l'eau de Martinique durant le premier semestre 2022.**

---

*Merci de votre attention*

---